



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

magistrats

Question écrite n° 12082

Texte de la question

M. Pierre Micaux attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la mensualisation des indemnités de fonction des magistrats de l'ordre judiciaire. Alors que cette mensualisation est effective dans les cours d'appel de Lyon et de Grenoble, et que son prédécesseur, dans une réponse écrite (n° 12266, Sénat, 5 octobre 1995) envisageait sa généralisation, il lui demande donc l'état actuel d'avancement de ce dossier, trois années après.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, a l'honneur de faire connaître à l'honorable parlementaire que les travaux engagés en 1995 en vue de la généralisation à l'ensemble des cours d'appel de la mise en paiement mensuelle des indemnités de fonction des magistrats, d'ores et déjà pratiqués dans les cours d'appel de Lyon et Grenoble, n'ont pu aboutir à ce jour, compte tenu du contexte budgétaire de ces dernières années. Cependant, la chancellerie, consciente de l'intérêt que présenterait pour les personnels des services judiciaires le paiement mensuel de ces indemnités, persistera dans ses efforts pour faire aboutir, à terme, cette mesure.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Micaux](#)

Circonscription : Aube (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12082

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 1998, page 1591

Réponse publiée le : 24 août 1998, page 4720